



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 4391

Texte de la question

M Dominique Dupilet demande à M le ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé du budget, s'il envisage une application du taux réduit de TVA au charbon à usage domestique. Elu dans le Nord - Pas-de-Calais, la première région consommatrice de charbon domestique, il lui rappelle que ce combustible constitue souvent un produit de première nécessité utilisé par une clientèle à faibles ou très faibles revenus, souvent âgée. Par ailleurs, cette mesure, si elle était appliquée, permettrait de rétablir une certaine égalité de traitement entre les différentes énergies et de répondre aux objectifs d'harmonisation de la fiscalité européenne, la commission ayant recommandé un taux réduit de TVA compris entre 4 et 9 p 100, applicable à l'énergie pour le chauffage et l'éclairage à partir du 31 décembre 1992.

Texte de la réponse

Reponse. - La mesure souhaitée par les honorables parlementaires irait beaucoup plus loin que celle qui a été prise en faveur des abonnements relatifs aux livraisons d'électricité, de gaz combustible et d'énergie calorifique, des lors qu'elle porterait sur les dépenses de consommation d'énergie proprement dite. Une extension de cette mesure serait inmanquablement demandée pour la consommation de fioul domestique, de gaz et d'électricité. Il en résulterait des pertes de recettes budgétaires de l'ordre de 15 milliards de francs qui nécessiteraient des transferts de charge particulièrement délicats à réaliser. C'est pourquoi cette mesure n'a pas été retenue par le Parlement lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989. Au demeurant, plusieurs Etats membres de la Communauté économique européenne, dont la République fédérale d'Allemagne, appliquent le taux normal au charbon comme à l'ensemble de l'énergie. Les propositions d'harmonisation des taux de TVA faites par la Commission des communautés européennes devront faire prochainement l'objet d'un examen concerté entre les Etats membres ; il n'est pas possible d'en préjuger le résultat.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4391

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2954